

Conditions générales de vente

Article 1 - Champ d'application des conditions générales de vente

Les présentes conditions générales régissent de plein droit toutes les ventes de séjours réalisées et font partie intégrante de tout contrat conclu entre le camping et ses clients.

Chaque client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales préalablement à toute réservation d'un séjour, pour lui même et toute personne participant au séjour.

Conformément à la loi en vigueur, les présentes conditions générales sont mises à la disposition de tout client à titre informatif préalablement à la conclusion de tout contrat de vente de séjours. Elles peuvent également être obtenues sur simple demande écrite adressée au siège de l'établissement.

Article 2 - Conditions de réservation

2.1 Prix et règlement

Pour les réservations emplacement camping :
Toute location est nominative et ne peut être cédée. La location ne devient effective qu'avec notre accord et après réception du montant des arrhes.

Pour les réservations location :
Toute location est nominative et ne peut être cédée. La location ne devient effective qu'avec notre accord et après réception du montant des arrhes.

Pour tout retard non signalé, la location/l'emplacement devient disponible après la date d'arrivée mentionnée sur le contrat de réservation. Passé ce délai, et en l'absence de message écrit, la réservation sera nulle et le montant des arrhes restera acquis à la direction du camping.

2.2 Modification de réservation

Aucune réduction ne sera effectuée en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

2.3 Annulation

Toute annulation doit IMPERATIVEMENT être notifiée par courrier, fax ou email pour être prise en compte.

Plus d'un mois avant la date d'arrivée prévue : les arrhes perçues seront restituées au client.

Conditions générales de vente

Moins d'un mois avant la date d'arrivée prévue : le total des sommes déjà perçues sera acquis au camping qui se réserve le droit de relouer le locatif ou l'emplacement sans devoir ni indemnité ni remboursement.

2.4 Assurance annulation

Nous vous conseillons de souscrire une assurance annulation.

Le camping vous propose une assurance Annulation et Interruption facultative dans votre contrat de réservation. Notre partenaire Gritchen Affinity s'engage à rembourser tout ou partie du séjour à nos vacanciers.

En cas d'annulation, avertir le camping de votre désistement dès la survenance d'un évènement empêchant votre départ par courrier ou par mail. Si le sinistre est prévu dans les conditions générales (disponible sur le site www.campez-couvert.com ou auprès du camping), aviser l'assureur dans les 48h et fournir tous les renseignements nécessaires et documents justificatifs.

Article 3 - Déroulement du séjour

3.1 Arrivées et Départs

En location : les arrivées s'effectuent à partir de 15 h, les départs s'effectuent avant 10 h.

En camping : les arrivées s'effectuent à partir de 12 h, les départs s'effectuent avant 12 h.

3.2 Caution

Une caution de 200 € par hébergement vous sera demandée le jour de votre arrivée. Elle vous sera remboursée le jour de votre départ, pendant les heures d'ouverture de la caisse, après un état des lieux.

La facturation d'éventuelles dégradations viendra s'ajouter au prix du séjour ainsi que le nettoyage si vous ne laissez pas l'hébergement dans un état de parfaite propreté.

Si vous ne pouvez être présent lors de l'état des lieux, la caution vous sera retournée par courrier.

3.3 Départ

Tout retour de clé ou libération tardive de l'emplacement entraîne la facturation d'une nuitée supplémentaire. Toute prolongation de séjour doit être formulée avant la date de départ prévue.



La Malartrie
24220 Vézac

RCS SARL La Malartrie 752 134 585 RCS
Bergerac
N° TVA : FR 49 752 134 585

Conditions générales de vente

3.4 Animaux

Les animaux sont tolérés dans l'enceinte du camping, mais doivent être tenus en laisse. En aucun cas un animal ne doit rester seul. Les animaux ne sont pas admis dans les locations.

3.5 Règlement intérieur

Comme la loi l'exige, vous devez adhérer à notre règlement intérieur, déposé à la préfecture, affiché à notre réception et dont un exemplaire vous sera remis sur demande.

Article 4 - Responsabilité

Le Camping décline toute responsabilité pour les dommages subis par le matériel du campeur-caravanier qui seraient de son propre fait ; une assurance pour votre matériel en matière de responsabilité civile est obligatoire (FFCC, ANWB, ADAC...).

Article 5 - Droit applicable

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français et tout litige relatif à leur application relève de la compétence du Tribunal de grande instance ou du tribunal de commerce.

Conformément à l'article L. 152-1 du code de la consommation, vous pouvez recourir gratuitement au service de médiation CM2C dont nous relevons :

Le Centre de la Médiation de la Consommation de Conciliateurs de Justice

14 rue saint Jean 75017 Paris

Représenté par son président Monsieur Alain Yung-Hing : ayunghing@free.fr